

Foire aux questions pour les comptables formés à l'étranger

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA)

1. Qu'est-ce que CPA Canada?

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) est l'organisation nationale qui soutient l'unification de la profession comptable canadienne. CPA Canada représente des professionnels hautement qualifiés qui se soucient constamment du respect des normes les plus élevées en matière de prestation de services comptables, de déontologie et de pratiques d'entreprise exemplaires.

L'organisation représente les CPA du Canada et les détenteurs des trois titres d'origine (comptable agréé, comptable en management accrédité et comptable général accrédité), dont les organisations sont déjà unifiées ou se sont engagées dans le processus d'unification sous la bannière CPA.

CPA Canada est une organisation progressiste et avant-gardiste dont les membres conjuguent valeurs communes, compétences diversifiées, talents exceptionnels, polyvalence en gestion et pensée créatrice dans le domaine de la comptabilité. Lorsque l'unification de la

profession sera chose faite, CPA Canada sera l'une des cinq plus grandes organisations comptables du monde et comptera plus de 200 000 membres. Cette unification renforcera grandement la capacité de CPA Canada d'influer sur les normes internationales en comptabilité, en audit et en certification et de faire en sorte que ces normes répondent aux besoins du marché canadien.

CPA Canada mène des recherches sur des sujets d'actualité dans le domaine des affaires et soutient l'établissement de normes de comptabilité, d'audit et de certification pour les secteurs privé et public ainsi que pour les organismes sans but lucratif. L'organisation publie des indications sur le contrôle et la gouvernance ainsi que des documents destinés à la profession comptable. Elle élabore des programmes de formation continue et représente la profession de CPA sur la scène nationale et internationale. CPA Canada est l'un des membres fondateurs de l'International Federation of Accountants (IFAC) et de la Global Accounting Alliance (GAA).

2. Que fait CPA Canada?

CPA Canada :

- Fournit des ressources financières et humaines pour soutenir le processus indépendant d'établissement des normes d'audit et de comptabilité au Canada;
- Mène des recherches;
- Élabore et corrige, dans les provinces et les territoires, l'Examen final commun (EFC);
- Élabore des colloques et des cours de formation continue à l'intention des comptables professionnels agréés;
- Publie des documents traitant d'audit, de comptabilité et de gestion.

CPA Canada ne s'occupe pas de l'admission des membres et des étudiants. En devenant membre de l'une des organisations provinciales ou régionales de CPA, vous devenez automatiquement membre de CPA Canada.

Au Québec et en Ontario, ce sont les organisations provinciales qui diffusent la formation. Dans les provinces de l'Ouest et de l'Atlantique, ce sont respectivement la *CPA Western School of Business* et l'*École de gestion CPA Atlantique* qui jouent ce rôle. Dans les Caraïbes et en Asie, le rôle incombe à CPA International.

3. Comment la profession canadienne de comptable professionnel agréé est-elle structurée?

Au Canada, la profession de comptable professionnel agréé repose sur des structures à la fois nationales et provinciales. Chacune des organisations provinciales de CPA a la responsabilité et le pouvoir d'admettre de nouveaux membres et candidats à la profession, et de fixer les exigences applicables aux membres et aux candidats à la profession en matière d'exercice et de discipline. La formation est diffusée au niveau provincial et régional.

Devenir CPA au Canada

4. Quelle est la marche à suivre pour devenir CPA au Canada?

Cela dépend de vos titres de compétence actuels, de votre formation et de votre expérience professionnelle, ainsi que de l'organisme comptable étranger dont vous êtes membre, le cas échéant. Selon ces éléments, différents cheminements mènent à l'obtention du titre canadien de CPA, dont chacun comporte ses exigences propres :

- a. Si vous êtes membre d'un organisme comptable étranger signataire d'un accord de reconnaissance mutuelle (ARM) ou d'un accord de réciprocité (AR) conclu avec une organisation comptable d'origine CA, CGA ou CMA, voir le document *Marche à suivre pour les membres d'un organisme comptable étranger signataire d'un accord de reconnaissance mutuelle (ARM) ou d'un accord de réciprocité (AR)* pour obtenir des instructions détaillées;
- b. Si vous êtes membre d'un organisme comptable non signataire d'un ARM ou d'un AR, l'organisation comptable de la province où vous souhaitez exercer évaluera séparément vos titres de compétence et votre formation. Pour des instructions détaillées, voir le document *Autres professionnels comptables étrangers qui souhaitent obtenir le titre canadien de CPA.*

5. Je possède un titre comptable obtenu dans mon pays d'origine. Puis-je l'utiliser au Canada?

Au Canada, les lois de toutes les provinces et territoires interdisent l'utilisation des titres comptables étrangers. Une fois que vous avez obtenu le titre canadien de CPA, toutefois, ce titre est entièrement mobile partout au Canada moyennant la présentation d'une demande d'admission au sein de l'organisation de comptables professionnels agréés de la province dans laquelle vous souhaitez être reconnu. Au Québec, les membres doivent également satisfaire aux exigences gouvernementales relatives à la maîtrise de la langue française.

6. Quels sont les titres de compétence exigés si je ne suis membre d'aucun organisme comptable professionnel?

Si vous avez une formation comptable de niveau universitaire, mais n'êtes membre d'aucun organisme comptable professionnel, vous devez être titulaire d'un baccalauréat ou d'une maîtrise équivalant au diplôme d'une université canadienne et correspondant à 120 heures-crédits. Vous devez fournir les relevés/documents officiels et certifiés par votre institution d'enseignement postsecondaire pour les diplômes obtenus et les cours crédités, ainsi que des informations sur votre appartenance à un organisme comptable, le cas échéant.

7. À quelles exigences supplémentaires dois-je me conformer?

Si vous êtes membre en règle d'un organisme comptable, vous devez démontrer que vous en êtes devenu membre après avoir suivi son processus d'admission et non dans le cadre d'un accord de reconnaissance conclu avec une autre organisation comptable. Vous devez fournir une attestation écrite de l'organisme comptable dont vous êtes membre concernant les éléments suivants :

- Votre titre;

- Votre statut de membre actuel;
- Le fait que vous soyez membre en règle;
- La date de votre admission;
- Les études que vous avez effectuées;
- Les examens auxquels vous vous êtes présenté.

Selon l'organisme dont vous êtes membre, il se pourrait que vous ayez à satisfaire à d'autres exigences. Pour obtenir de plus amples informations, consultez [Organismes comptables étrangers signataires d'un ARM ou d'un AR avec les organisations d'origine](#).

8. Pourquoi dois-je m'inscrire auprès d'une organisation provinciale de CPA?

L'organisation provinciale de CPA est l'instance chargée d'agréer les CPA et les étudiants ou candidats CPA et de réglementer leurs activités sur son territoire. Pour exercer la profession de CPA au Canada, vous devez être membre d'une organisation comptable provinciale de CPA. Choisissez la province dans laquelle vous souhaitez exercer, et soumettez ensuite [à l'organisation comptable de CPA](#) de cette province tous les documents relatifs à votre appartenance à un organisme professionnel et à vos renseignements personnels, ainsi que les formulaires requis dûment remplis, afin qu'elle évalue votre dossier et vous fasse part de toute exigence supplémentaire à laquelle vous devrez satisfaire.

9. Dans quelle langue dois-je soumettre mes documents?

Tous les documents doivent être rédigés en français ou en anglais si vous présentez votre demande au Québec ou au Nouveau-Brunswick, et en anglais si vous présentez votre demande dans l'une des autres provinces canadiennes. Il vous incombe d'obtenir une traduction officielle des documents si nécessaire.

Le programme d'agrément CPA

10. Qu'est-ce que le programme d'agrément CPA?

Ce programme respecte, voire dépasse toutes les normes de formation, d'évaluation et d'expérience pratique de l'International Federation of Accountants (IFAC), ainsi que les exigences des principales organisations comptables dans le monde, de sorte que nous puissions maintenir les accords de reconnaissance mutuelle (ARM) ou les accords de réciprocité (AR) existants et en conclure de nouveaux.

Il s'agit d'un programme national qui est diffusé par les organisations comptables provinciales ou, dans certains cas, régionales, dans l'ensemble du pays.

Le programme comprend :

- Le [Programme de formation professionnelle \(PFP\) des CPA](#) (programme de deuxième cycle);
- Les cours universitaires préalables requis pour l'admission au [PFP des CPA](#);
- Des examens, dont [l'Examen final commun](#);
- Une période d'acquisition [d'expérience pratique pertinente](#).

11. Qu'est-ce que le Programme de formation professionnelle des CPA (PFP des CPA)?

Après vous être inscrit auprès d'une organisation provinciale de CPA, et selon vos titres de compétence, vous pourriez devoir suivre le PFP des CPA. Les organisations provinciales ou régionales de CPA dispensent la formation professionnelle des CPA comme suit :

- Ouest du Canada (Colombie-Britannique, Saskatchewan, Manitoba et Alberta) : par l'intermédiaire des [universités accréditées](#) et de la [CPA Western School of Business \(CPAWSB\)](#);
- Ontario : par l'intermédiaire des [universités accréditées](#) et des [Comptables professionnels agréés de l'Ontario](#);

- Québec : par l'intermédiaire des [universités accréditées](#) et du Programme de formation professionnelle (PFP des CPA) de [l'Ordre des CPA du Québec](#);
- Canada Atlantique (Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador) et Bermudes : par l'intermédiaire des [universités accréditées](#) et de la [l'École de gestion CPA Atlantique](#).

12. Qu'est-ce que l'Examen final commun (EFC) et que couvre-t-il?

L'EFC consiste en trois épreuves écrites réparties sur trois jours :

- *Jour 1* : la première épreuve dure cinq heures et porte sur une seule simulation globale d'une situation professionnelle;
- *Jours 2 et 3* : les deuxième et troisième épreuves durent chacune quatre heures et comportent plus de deux simulations multidisciplinaires chacune.

Lors de l'EFC, vous devez montrer votre compétence en répondant à des simulations de situations professionnelles représentatives du *type de défis qui se posent aux CPA débutants*. [Voir Évaluation des CPA : exemples de cas de l'Examen final commun pour obtenir de plus amples informations](#).

13. Quelles sont les exigences en matière d'expérience pratique des CPA (EEP des CPA)?

Les *Exigences en matière d'expérience pratique des CPA (EEP des CPA)* sont fondées sur les compétences. Au Canada, l'acquisition de l'expérience pratique fait partie intégrante du processus d'obtention du titre de CPA. Vous devez savoir que, en tant que professionnel formé à l'étranger, vous pourriez devoir acquérir une expérience supplémentaire au Canada pour obtenir le titre canadien de CPA.

14. Qu'impliquent les EEP des CPA?

De manière générale, vous devez :

- Acquérir au moins 30 mois (24 au Québec) d'expérience professionnelle en comptabilité dans des postes adéquatement supervisés et comportant des responsabilités croissantes. Vous ne pourrez pas commencer à cumuler de l'expérience tant que vous n'aurez pas été jumelé à un mentor CPA;
- Démontrer une profondeur des compétences acquises équivalente à celle que l'on attend d'un CPA débutant dans l'un des domaines de compétence suivants :
 - mesure de la performance et information
 - gouvernance, stratégie et gestion des risques
 - fiscalité
 - certification
 - prise de décisions de gestion
 - finance
- Démontrer une étendue des compétences acquises dans au moins deux autres domaines. Si le domaine de compétence que vous aurez choisi d'approfondir N'EST PAS Certification ou Mesure de la performance et information, vous devrez, pour répondre à l'un des critères d'étendue, démontrer trois compétences particulières en Mesure de la performance et information, lesquelles sont énoncées dans le formulaire de demande d'admission. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les exigences en matière d'expérience en vous adressant à l'organisation de CPA de la province ou de la région dans laquelle vous souhaitez exercer.

Note : Le fait de satisfaire aux exigences qui précèdent NE vous confère PAS automatiquement le droit d'exercer l'expertise comptable au Canada. Veuillez communiquer avec l'organisation de CPA de la province ou du territoire où vous prévoyez exercer pour obtenir de plus amples informations.